



www.sapscq.com

Le comité de négociation a tous les mandats nécessaires pour relancer les négociations

(7 avril 2008) À sa deuxième journée de réunion, le 3 avril à Bécancour, notre conseil syndical a donné le mandat au nouveau comité de négociation de demander formellement à l'employeur de reprendre les négociations sur certains points majeurs pour améliorer nos conditions de travail.

Même si nous ne sommes pas dans le cadre du renouvellement complet de la convention collective, ni dans un cadre traditionnel de négociation, le conseil syndical remet en action le comité de négociation. Celui-ci dispose maintenant d'un document établissant les principes directeurs de discussions avec l'employeur.

Dans l'hypothèse, où notre employeur refuserait de se rasseoir avec nos représentants, il a été également voté d'appliquer les moyens de pression nécessaires jusqu'à l'obtention d'une reprise des discussions.



Cahier d'orientation

Auparavant, les délégué(e)s du conseil syndical s'étaient prononcés en atelier et en réunion large sur les principes que devrait comprendre notre cahier d'orientation pour reprendre les pourparlers avec l'employeur.

Information

Le conseil syndical a aussi convenu d'informer régulièrement les membres du syndicat sur le déroulement des négociations en maintenant l'outil d'information *Mobilisons-nous*.

Objectifs

Rappelons que les objectifs du syndicat demeurent toujours les mêmes : obtenir un règlement négocié d'une amélioration de nos conditions de travail, et ce, malgré le contexte de la loi 43. Celle-ci décrétait les conditions de travail des employé(e)s du secteur public.

Notre démarche n'a pas pour effet de remiser nos autres efforts relatifs aux travaux d'équité salariale, aux recours juridiques pour invalidation de la loi 43 et autres. Elle constitue une étape en vue du renouvellement négocié de l'ensemble de notre convention collective, en 2010

Consultation

Les délégué(e)s avaient pris connaissance, le 2 avril, d'un vaste sondage réalisé auprès des membres de notre syndicat sur les points qu'ils souhaitaient voir retrouver dans le cadre d'une reprise des pourparlers.

Les efforts pour relancer les négociations sur certains points visant à améliorer de nos conditions de travail font suite au rejet d'une entente de principe intervenue à 78 % au début de février. À la suite de ce vote, l'étape que nous venons d'effectuer était incontournable afin de permettre de redonner une légitimité au comité de négociation.



Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec,

Stéphane Lemaire,
président national

SL/